Image not found or type unknown

Vraie enquête suite à un dépôt de plainte

Par **Pierre Picard**, le **14/12/2017** à **22:10**

Bonjour à tous,

Je suis complètement novice en droit, je suis donc venu solliciter votre aide.

Ayant été la victime malheureuse d'un cambriolage il y a 11 mois, je n'ai toujours pas eu de nouvelles de l'enquête.
Comment s'assurer que la police fait bien son travail et que l'enquête avance ? Et quels sont les recours contre eux s'il s'avère qu'ils ne s'occupent pas du tout de l'affaire ?

Car j'ai appris que seul 13% des affaires de ce genre étaient élucidées et cela me fait un peu peur. D'autant plus que les services de police de ma ville ont l'air complètement débordés. Je me demande même s'ils ont cherché un temps soit peu à retrouver les voleurs. Je suis peut être assez pessimiste mais cela fait presque un an et le faible entrain qu'avait le policier lors de la visite de mon domicile va dans ce sens.

En vous remerciant à l'avance pour toutes vos réponses.

Par **Visiteur**, le **15/12/2017** à **08:24**

Bonjour,
je ne suis pas spécialiste en droit mais je ne crois pas que les services de police aient une obligation de résultats !? Vos sensations ne sont que pures spéculations et surtout complètement subjectives. Vous aimeriez bien sur, et c'est tout à fait normal, retrouver vos biens et que le ou les voleurs soient arrêtés et punis.

Par **alain38**, le **27/12/2017** à **16:58**

Bonjour Pierre,
Votre plainte a certainement été classée sans suite après des recherches restées vaines de la part des enquêteurs.
Sauf évènements amenant de nouvelles informations (découverte incidente pendant une perquisition, dénonciations, découvertes d'objets identifiés,...) sur les faits dont vous avez été victime, il n'y aura jamais de suite judiciaire à votre plainte.

Si les constatations n'ont pas permis le relevé d'empreintes digitales ou d'Adn référencés, les enquêteurs ne disposent d'aucun éléments pour mettre en cause les voleurs et ne feront pas de miracles.....
Les malfaiteurs sont rodés aux méthodes de travail des policiers. Ces derniers le savent aussi, établissent un PV de constation essentillement pour les assurances.....

Par **janus2fr**, le **27/12/2017** à **17:21**

Bonjour,
Ayant été victime d'un cambriolage il y a 2 semaines, je confirme qu'il n'y a aucune enquête. Il n'y a qu'en cas d'élément nouveau que les choses pourraient avancer (découverte d'un objet déclaré volé)...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés